

DELIBERATION N° 2025-03-014

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
A 15 HEURES

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
Objet :	Déplacement de réseau AEP secteur de Lacoste à ST MEXANT

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical :
17 mars 2025

Nombre de membres en exercice :
22

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Excusé ayant donné pouvoir : 1

Mr DURAND Yann à Mr MOUSSOUR Florent (LE CHASTANG)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX Éric

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Eric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que certains projets d'urbanisme de particuliers dans le secteur de Lacoste à ST MEXANT vont nécessiter le déplacement en 2025 du réseau AEP de ce secteur sur environ 150 ml en domaine public.

Monsieur le Président soumet les propositions financières de 2 entreprises consultées :

- MIANE ET VINATIER pour un montant total HT de 27 868,00 € soit 33 441,60 € TTC
- CORVISIER pour un montant total HT de 30 371,50 € soit 36 445, 80 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager les travaux de déplacement de réseaux dans le secteur de LACOSTE à ST MEXANT
- Retient la proposition de l'entreprise MIANE ET VINATIER pour 27 868,00 € HT soit 33 441,60 € TTC
- Décide d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à cette réhabilitation
- Autorise le Président à signer toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à cette opération
- Dit que ces travaux seront amortis sur 40 ans
- Charge Monsieur le Président de solliciter les aides auprès de partenaires financiers : Etat au titre de la DETR, Conseil Départemental de la CORREZE, Agence Adour Garonne...

Pour copie conforme,
Le Président,
Alain DELAGE

